

REVUE  
DES  
ÉTUDES HISTORIQUES

QUATRE-VINGT-QUINZIÈME ANNÉE

JANVIER-MARS 1929

SOMMAIRE

Dr EUGÈNE LOMIER : Les dernières étapes de Jeanne d'Arc. Le  
Crotoy, Saint-Valéry, Rouen..... 1

PARIS

LIBRAIRIE AUGUSTE PICARD

82, rue Bonaparte, 82

---

## *Les dernières étapes de Jeanne d'Arc.*

*Le Crotoy, Saint-Valery, Rouen.*

---

### AVANT-PROPOS (1).

*Le moindre incident de cette existence  
exemplaire sera étudié, commenté,*

G. HANOTAUX.

On admet en général que Jeanne d'Arc fut amenée à Rouen dans les derniers jours de décembre pour les fêtes de Noël. C'est l'opinion de M. Gabriel Hanotaux, celle aussi de Mgr Touchet «sans qu'il soit possible de préciser exactement la date».

L'historien Guizot, «de qui semblait émaner un sentiment d'infailibilité», s'est montré plus précis en opinant pour le samedi 23 décembre. Mais un historien anglais, André Lang, mieux placé que quiconque en raison même de sa nationalité,

---

(1) Pour tenir lieu de préface :

« Réellement vos déductions arrivent à être d'une telle précision qu'on vous croirait le chef d'étapes de la route faite par Jeanne d'Arc. Vous me paraissez avoir créé une certitude et en inscrivant la date du 20 décembre 1430 tous les historiens ne pourront que l'adopter. — Comte DE MALLEIS-SYE. » (Lettre du 12 décembre 1915.)

Evêché d'Orléans,

Orléans, le 20 avril 1920.

« Je suis heureux de penser que vous arrivez aux mêmes conclusions que moi-même. — STANISLAS. » (Lettre de Mgr Touchet, évêque d'Orléans.)

pour consulter les documents d'Angleterre, semble au contraire être celui qui s'est le plus écarté de la vérité en parlant du mois de novembre.

Le 28 décembre est une date qui figure dans une histoire de l'héroïne. La plus récente qui a fait couler tant d'encre, dit «vers fin novembre».

Quant à la date du départ du Crotoy pour Rouen, personne ne semble s'être mis en peine de l'établir. Si, cependant, la date du 18 décembre a été indiquée.

Or, la détermination par le bureau des Longitudes de l'heure de la marée en baie de Somme vers la fin du mois de décembre 1430, commande impérativement le départ du Crotoy, le 20 de ce mois.

Et comme le voyage du Crotoy à Rouen exigeait à cette époque quatre jours — nous en offrirons au lecteur un exemple typique — Jeanne d'Arc traversa la baie de Somme le 20 décembre vers 9 heures du matin, dans des conditions particulières, différentes de celles le plus communément admises. Cheminant ensuite à cheval à raison de six à sept lieues par jour, ce qui était alors la moyenne des étapes dans la contrée — nous en donnerons aussi un exemple — Jeanne arriva à Rouen le samedi 23 décembre vers quatre heures de l'après-midi, avant la nuit close.

Pour faire la preuve de ce que nous avançons, il est indispensable de recourir à une minutie de détails qui pourra paraître excessive. Mais nous adressant à des érudits qu'aucune épreuve de lecture ne saurait rebuter, nous les prions de vouloir bien nous en excuser. La minutie est ici de rigueur, sans elle tout s'écroule en l'absence de documents probants.

---

## I. LA FORTERESSE DU CROTOY. MER HAUTE ET MER BASSE.

*Les voûtes, les pierres, les lieux où a  
passé Jeanne, étudiés avec une attention  
anxieuse apportent leur témoignage.*

G. HANOTAUX.

C'est dans le château-fort du Crotoy que Jeanne d'Arc fut livrée aux Anglais par les Bourguignons vers la mi-novembre. Le lieu de détention était bien choisi, à l'abri de toute surprise, les eaux de la mer l'entourant de toutes part, surtout à l'époque des grandes marées d'équinoxe.

En 1423, sept ans seulement avant que Jeanne y fût enfermée, il n'avait pas fallu moins de huit mois de siège pour que les Anglo-Bourguignons enlevassent la place aux Dauphinois commandés par Jacques d'Harcourt qui la défendaient. Et encore la reddition n'avait eu lieu que par suite du manque de vivres et de bois pour faire du feu.

La forteresse, construite par les comtes de Ponthieu vers la fin du douzième siècle, n'existe plus, ayant été démolie en 1674 en vertu des ordres de Colbert. A chacun de ses angles se trouvait une tour ronde dont l'une dite la *Tour des Prisons* reçut l'infortunée jeune fille (1).

Les fondations de la forteresse sont maintenant enfouies dans le sable; il ne subsiste plus des anciens remparts du Crotoy que la base des deux tours formant la butte dite du *Moulin* sur laquelle se dresse le feu de marée. Lors des radieuses journées de septembre, d'innombrables vols de mouettes projettent l'ombre légère de leurs ailes sur l'endroit où s'élevait autrefois la prison de Jeanne d'Arc (2).

Au Crotoy, commandait le capitaine d'origine picarde, de Belleval, à la solde des Anglais.

Quelques explications sont maintenant nécessaires, indispensables même, — Jeanne d'Arc devant accomplir prochainement

---

(1) Les trois autres tours portaient respectivement les noms de tour du *Moulin*, tour de la *Brasserie*, tour *Gobelin*.

(2) Michelet dit dans son histoire de France que du Crotoy Jeanne voyait la mer, ce qui est certain. Mais il ajoute que de sa prison elle distinguait parfois « les dunes anglaises, la terre ennemie où elle avait espéré porter la guerre ». Il y a là une impossibilité matérielle, car du Crotoy à Pevensey ou à l'embouchure de la Rye, qui sont les points les plus voisins de la côte d'Angleterre, on compte bel et bien cent kilomètres à vol d'oiseau, de sorte que si la poésie accepte volontiers cette fiction, la physique et la géographie la rejettent sans discussion. Même par les temps les plus clairs on ne saurait du Crotoy apercevoir la côte anglaise.

ce trajet — pour donner une idée des conditions dans lesquelles peut s'effectuer le passage de la baie de Somme à pied sur les sables, ou dans une embarcation, suivant que la mer est basse ou qu'elle est haute.

On conçoit avec quelle furie la mer montante se précipitait dans cette vaste échancrure de la baie, large et profonde, la seule avec la baie d'Authie que présente la côte française du Havre à Dunkerque. Trois heures de *flot* à chaque marée, mer *étale* pendant un temps très court suivi du reflux des eaux vers la Manche dans les trois heures de *jusant*. Un courant de fou-dre particulièrement dangereux!

En 1430, les places fortes du Crotoy et de Saint-Valéry étaient toutes deux au pouvoir des Anglais. Situées l'une sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche de la Somme, elles sont séparées par une baie qui deux fois par vingt-quatre heures se présente sous deux aspects bien différents, alternativement plaine de sable ou bras de mer. La distance qui les sépare en droite ligne est de trois kilomètres, cent mètres.

A mer basse, la rivière de Somme coulait entre les deux rives, parmi les sables, plus rapprochée du Crotoy ou de Saint-Valéry, selon la direction des vents et la force du courant, quelquefois aussi allant presque directement de l'une à l'autre. En tout cas la rivière était assez profonde pour qu'on ne pût habituellement la traverser qu'en bateau. Il est vrai que plus haut, en amont, entre Abbeville et Saint-Valery on pouvait passer à gué au *pas de Blanquetaque* qui livra passage à l'armée anglaise d'Edouard III, la veille de la bataille de Crécy, mais le détour était d'importance.

Il n'y a pas de doute qu'au quinzième siècle, la baie beaucoup plus profonde que de nos jours formait une cuvette au fond de laquelle coulait la rivière. Par conséquent déclivité du sol du Crotoy vers la rive droite, déclivité en sens inverse de la rive gauche vers Saint-Valéry, disposition très favorable à l'écoulement des eaux après chaque marée. On en peut conclure qu'entre la rivière et la terre, soit vers Saint-Valery, soit vers le Crotoy, le voyageur de mer basse n'avait devant lui qu'une étendue de grève asséchée et d'autant plus aisée à franchir.

La traversée de la baie de Somme à pied s'est effectuée de tout temps, sauf à s'entourer de certaines précautions comme, par exemple, de l'assistance d'un guide. En temps de brouillard épais, seule circonstance capable de s'opposer au passage, la coutume fut pendant longtemps de sonner les cloches pour guider les voyageurs égarés.

Voyez le moine Valdolen, de l'abbaye des Bénédictins, compagnon de Valéry, l'apôtre du Vimeu, traversant la baie de mer

basse, vers l'an 611, pour aller prêcher l'Évangile chez les populations païennes de la rive droite, au village de Favières. Près de quatre cents ans plus tard, c'est le duc de France Hugues Capet qui, à la tête d'une armée ramène à Saint-Valery, renfermées dans une châsse d'argent les reliques de son saint patron, transportées à Saint-Omer pendant les invasions normandes. Ces reliques étaient alors en la possession du comte de Flandre qui refusait de s'en dessaisir. Ceci est de l'histoire. Vers l'endroit où se trouve le village de Noyelles, la mer s'ouvrit devant les ossements de saint Valéry et devant l'imposant cortège qui les accompagnait. C'est la légende, et si la mer ne s'ouvrit pas on est en droit de penser qu'elle était basse et qu'on en profita pour passer. Exemple de la traversée de la baie de Somme à pied sur les sables.

Autre exemple qui ne sera du reste pas le dernier, mais la démonstration de notre thèse qui ira bientôt s'affirmant, nous oblige à ce luxe de détails.

En 1674, la démolition du redoutable château-fort du Crotoy, un des derniers vestiges de la puissance féodale, venait d'être résolue. On se mit à l'ouvrage et la ville voisine de Saint-Valery fut sommée de fournir trente habitants pour aider aux travaux. Elle s'y refusa mais le 18 mai une troupe de soldats en armes arrivant du Crotoy par les grèves, tambour battant et mèches allumées, s'en vint à Saint-Valery pour contraindre les habitants à l'obéissance (1).

Dans les anciennes ordonnances de la Marine des années 1681, 1726 et 1727 réglant la pêche, il est question des *tendeurs à la basse eau*. Ces matelots parcouraient la baie dans tous les sens pour y tendre leurs filets. Sous le premier Empire, lors des guerres avec l'Angleterre, le capitaine de frégate Varroc, commandant le port de Saint-Valery, interdisait *aux guides de basse mer* de conduire des voyageurs d'une rive à l'autre, une fois la nuit tombée, par crainte des espions. En 1809, on faisait passer des voitures à gué à travers la baie de Somme de Saint-Valery au Crotoy et vice versa.

Il semble bien que la démonstration est faite; de tout temps la traversée de la baie de Somme s'est effectuée à pied. Voyons maintenant les circonstances et conditions de la traversée en barque à mer haute.

Après le passage du *flot* la mer commence à envahir la plaine de sable; il s'écoulera environ deux heures avant qu'une embarcation puisse quitter l'une ou l'autre rive pour franchir la baie. Toute barque partant du Crotoy après seulement une heure

---

(1) A. HUGUET, *Saint-Valery de la Ligue à la Révolution*, p. 573.

de mer montée aurait couru le risque de s'échouer sur un banc de sable, entraînant éventuellement la perte de ses imprudents passagers et équipage, ou bien elle eût été inévitablement entraînée vers Abbeville par un courant de foudre. Pendant les deux heures et demie, presque trois heures de *jusant* ou mer descendante, la traversée était également impossible, car c'est vers la haute mer qu'eût été entraînée l'embarcation qui aurait tenté le passage.

Il reste donc une durée d'une heure environ, soit trente minutes avant et trente minutes après la mer *étale* pendant laquelle la traversée est possible. La mer est haute, les sables sont suffisamment couverts, le courant n'a plus ou n'a pas encore toute sa violence, c'est le moment d'appareiller.

Combien de temps durera la traversée ? Durée très variable selon la direction du vent.

Une petite demi-heure par vent d'ouest soufflant en bonne brise avec une embarcation de marche moyenne filant *grand largue* ce qui est l'allure la plus favorable pour ne rien perdre de la force et de la direction du vent.

Une grande heure sera nécessaire si le vent souffle du sud, que ce soit en brise molle ou par forte brise; car le vent est *debout*, il faut donc louvoyer et tirer d'interminables *bordées*. Dans le courant de l'été 1906, par vent du sud-ouest, forte brise, pluie battante, l'embarcation des Douanes la *Sardine*, montée par deux hommes, mit un peu plus de deux heures pour effectuer à mer haute la traversée du Crotoy à Saint-Valery, précisément celle qui nous occupe. Elle avait suivi le chenal, autrefois inexistant.

Les explications qui précèdent, rigoureusement établies sur les dires et d'après l'expérience des marins du pays permettront au lecteur qui aura eu la patience de les suivre, de se rendre compte bientôt des conditions dans lesquelles Jeanne d'Arc traversa la baie de Somme au mois de décembre de l'année 1430, exactement le 20, vers neuf heures du matin.

## II. LE JOUR DE DEPART DU CROTOY.

*La Somme semble se dilater d'orgueil, comme fière d'avoir reflété les villes antiques qui remontent aux âges gallo-romains.*

Henri POTEZ.

L'instruction du procès touchait à sa fin. Un émissaire partit alors de Rouen pour le Crotoy, Il était porteur de l'ordre de transfèrement de la prisonnière.

Quel qu'en ait été le signataire, l'évêque de Winchester, le régent du royaume, Bedford, ou l'évêque Cauchon, agent politique aux gages du roi d'Angleterre, il est infiniment probable que ce personnage ne s'inquiéta en aucune façon de l'heure de la marée dans la baie de Somme. Mais le gouverneur du château du Crotoy où languissait la prisonnière, familiarisé avec le phénomène des marées qu'il avait journellement sous les yeux, dut y penser pour lui. C'était le point essentiel pour régler le jour et les heures de départ et d'arrivée de tout le voyage.

De nos jours comme il y a cinq cents ans, la première question que se posent les touristes qui journellement franchissent à pied la baie de Somme à mer basse, est celle-ci : A quelle heure le flot ? à quelle heure la marée ?

Quelle était donc l'heure de la marée ou, si l'on préfère, l'heure de la pleine mer dans la baie qui sépare Saint-Valery du Crotoy, à l'époque qui nous intéresse, c'est-à-dire vers la troisième semaine du mois de décembre ?

Le bureau des Longitudes consulté s'est livré pour résoudre cette question à « des calculs longs et compliqués » (1). Il en est résulté que le 20 décembre 1430 la mer était haute à Saint-Valery à 1 h. 30 minutes du matin. Et comme le retard est d'environ vingt-cinq minutes par marée, il était pleine mer ce même jour à une heure cinquante-cinq minutes de l'après-midi.

C'était le jour qui convenait, car le passage du flot ayant eu lieu trois heures plus tôt — c'est la règle — il était de toute nécessité que la prisonnière et son escorte fussent rendues à Saint-Valery avant l'irruption des eaux sous peine de ne plus pouvoir passer. D'où l'obligation de partir du Crotoy vers 9 heures et demie du matin au plus tard en traversant la baie de Somme à mer basse, à pied sur le sable et en franchissant le fleuve en barque, afin d'arriver à Saint-Valery environ une heure après.

Partir à mer haute dans une embarcation vers une heure et demie de l'après-midi, c'était la certitude de n'arriver à Saint-Valery que vers deux heures et demie. Dans ces conditions, la ville d'Eu, premier gîte d'étape, ne pouvait être atteinte que longtemps après la chute du jour, en décembre. Car nous démontrerons qu'il fallut six heures au moins pour que l'escorte de Jeanne d'Arc puisse franchir la distance qui sépare la ville picarde de la ville normande.

Le départ de Saint-Valery entre dix et onze heures du matin au plus tard s'imposait.

Le gouverneur du château du Crotoy, responsable de la pri-

---

(1) A. HUGUET, *Passage de Jeanne d'Arc dans le Vimeu*.

sonnière, se vit contraint, par la force des choses, de fixer le départ au 20 décembre. Le 18, en effet, le voyage ne pouvait s'effectuer en temps utile pour ces motifs : *flot*, un peu avant neuf heures et demie du matin, d'où l'impossibilité d'effectuer le trajet avant son passage puisqu'il eût fallu partir du Crotoy alors qu'il faisait à peine jour. Le *flot* passé, il était nécessaire d'attendre midi pour traverser la baie en embarcation. On ne serait arrivé à Saint-Valery que vers une heure, à la ville d'Eu que vers six ou sept heures. Trop tard, à 4 heures en décembre, c'est la nuit.

Au surplus, le départ du Crotoy le 18 impliquait l'arrivée à Rouen le 21 après quatre jours de route. C'est trop tôt et contraire aux idées généralement acceptées.

Passer de mer basse le 19 décembre, c'était s'exposer à être talonné par le *flot*, le moindre retard pouvant être cause d'un accident.

A marée haute, mêmes réflexions que ci-dessus.

En résumé, le 20 décembre : *flot* à 11 heures 45, pleine mer à 2 heures 45 ; aucun danger, on peut passer.

Le départ le 21 rendait problématique l'arrivée à Rouen avant les fêtes de Noël qui, cette année-là tombait le lundi. On serait arrivé le 24 au soir à condition de voyager le dimanche.

La plus élémentaire prudence imposait aux Anglais l'obligation de gagner la ville d'Eu de jour. Ils n'avaient que bien peu de troupes dans le Vimeu et dans la partie voisine de la Normandie. Un nombre infime de défenseurs gardait les forteresses. Et comme des bandes d'Armagnacs parcouraient fréquemment la contrée, les bois étaient sans cesse surveillés par des colonnes mobiles pour faire la police. « Cy ensuivent les noms des archiers de la retenue de Messire Sachère, écuyer, capitaine de seize archiers à cheval pour la garde des chemins et quérir les brigands en la forêt d'Eu et du pays d'environ » (1).

Ils y faisaient souvent des mauvaises rencontres, les archiers de Messire Sachère, si l'on songe que « des barbiers de village, des cultivateurs et des apprentis charpentiers tenaient la campagne et ravitaillaient les bandes françaises aux environs de Gamaches ».

La distance est courte de Gamaches à la route suivie par l'escorte et par la prisonnière.

Les Anglais n'étant maîtres que des forteresses du littoral, la campagne était donc sillonnée par des bandes de partisans favorisés par la population des villages qu'il fallait traverser.

---

(1) Bibliothèque Nationale. Police des chemins et Forêts. Recherche des brigands. Mss., vol. 25.768.

Embuscade toujours à craindre, surtout après la tombée de la nuit ; ne pas s'attarder, ne pas donner l'éveil, tel était sans doute le mot d'ordre donné au chef de l'escorte de quinze à vingt hommes au plus, les Anglais ne disposant que de faibles effectifs.

### III. LE TEXTE DU PÈRE IGNACE.

*On reconnaît toujours dans le passé la haute ville qui a le soleil au dos et qui regarde les sables du Crotoy, L'église de Saint-Valery ne pouvait renvoyer gaiement la lumière à la prison de Jeanne d'Arc.*  
Ernest PRAROU.

Les historiens s'accordent à placer Saint-Valery sur le trajet du Crotoy à Rouen. Il n'en pouvait être autrement ; à Abbeville des ponts s'offraient pour traverser la Somme mais le parcours s'en serait trouvé considérablement allongé. Un espion à la solde de l'Angleterre annonçait dans son rapport qu'allant de Dieppe au Crotoy, il était passé par Saint Valéry (1).

Le premier historien — il écrivait en 1657 — qui ait fait mention du passage de Jeanne d'Arc par Saint-Valery est le Père Ignace de Jésus Maria (Jacques Sanson), dans son Histoire des comtes de Ponthieu. Sa version a été reproduite par tous ceux qui écrivirent après lui sur le même sujet.

« Au sortir des murailles du Crotoy, on la mit dans une barque, accompagnée de plusieurs gardes pour luy faire passer le trajet de la rivière de Somme qui est fort large en cet endroit, à cause que c'est l'embouchure de la mer Océane qui contient environ demy lieue quand le flux est passé et descendit à Saint-Valery. »

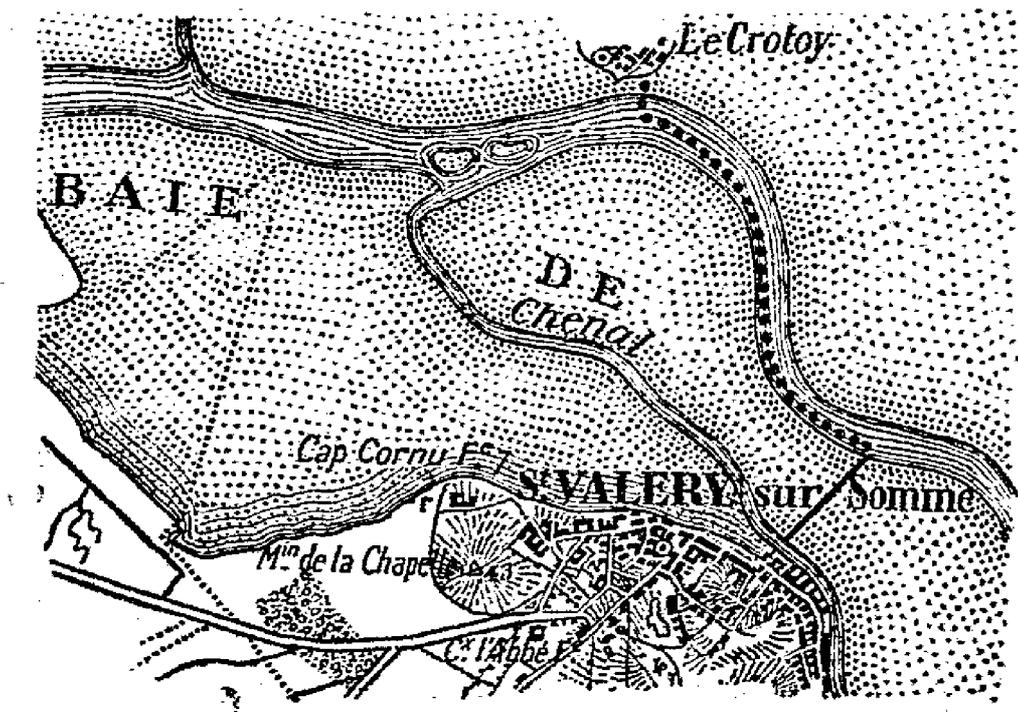
De la lecture de ce texte il semble que le narrateur établit mal la distinction entre la baie et le lit de la rivière. A laquelle des deux attribue-t-il « demy-lieue » quand le flux est monté ? Probablement à la baie mais il ne la qualifie pas moins rivière de Somme. En tout cas, une fois le flux monté, la largeur du bras de mer que représente alors la baie est d'un bon tiers plus grande. Aussi le doute subsiste-t-il quant à l'interprétation donnée au mot *rivière* dans le texte du Père Ignace. S'il parle de la rivière proprement dite, elle n'a pas une demi-lieue de largeur, et s'il parle de la baie, cette largeur est sensiblement plus grande.

A vrai dire, aucune contradiction n'existe entre cette affirma-

---

(1) Letters and papers foreign and domestics, Règne de Henri VIII. Vol. XX, première partie. Année 1545, p. 456, n° 925. Thomas, lord Poynings à Henri VIII, 15 juin 1545.

tion du Père Ignace que Jeanne fut mise dans une barque au sortir des murailles du Crotoy, et notre supposition, — en réalité une certitude, — que la prisonnière traversa la baie de mer basse. En effet, en arrivant au lit de la Somme coulant à travers la baie, il fallut de toute nécessité faire usage d'une barque. Est-ce à dire que le voyage à pied sur les sables fut long de trois kilomètres ? Aucunement, car la traversée à pied se trouva bien écourtée, le lit de la Somme coulant le plus souvent obliquement du Crotoy à Saint-Valery, de sorte qu'une grande partie du tra-



*Rivière de Somme coulant à travers la baie*

(d'après la Carte d'Etat-Major (1835-1852).

Région d'Abbeville-Lille.

*Trait.* — Trajet à pied sur les sables.

*Pointillé.* — Trajet en barque sur la rivière.

Le chenal, de formation relativement récente, n'existait pas en 1430.

jet entre les deux villes put très bien s'effectuer en barque, même à mer basse. Qui pourrait affirmer qu'il n'en fut pas ainsi en 1430 ? Dans ce cas, la question est résolue, à savoir : que le texte du Père Ignace « on la mit dans une barque pour luy faire passer le trajet de la rivière de Somme » se trouve en parfaite concordance avec l'idée de la traversée de la baie, partie à pied, partie dans une embarcation.

Et alors tout devient très clair. Le précieux renseignement fourni par le bureau des Longitudes concernant l'heure des pleines mers dans la baie de Somme en décembre 1430, le texte du Père Ignace, l'hypothèse de la traversée, d'une partie de la baie à pied et de la rivière en embarcation, tout concourt à fixer les

idées sur la date de la première étape de Jeanne d'Arc allant du Crotoy à Rouen par Saint-Valery et des conditions dans lesquelles s'effectua la traversée de l'estuaire de la Somme. Pas en barque d'une rive à l'autre; c'était chose impossible le 20 décembre étant données l'heure de la marée et l'obligation d'arriver à Eu avant la nuit.

Le passage en barque d'une rive à l'autre, à mer haute par conséquent, n'était pas exempt de dangers. Il occasionna plus d'une fois mort d'homme. En voici un exemple parmi tant d'autres. Le 12 novembre 1797, vers midi, une chaloupe passagère du Crotoy ayant douze personnes à bord chavira dans la baie. Les marins du Crotoy s'empressèrent de se porter avec leurs bateaux au secours des naufragés. Ils parvinrent à en sauver cinq, mais les sept autres furent noyés et parmi eux le citoyen Parouelle, gardien de signaux qui venait à Saint-Valery chercher des vivres pour sa décade (1).

Qu'on s'imagine la fureur des Anglais et de l'évêque Cauchon en apprenant la nouvelle que leur prisonnière avait péri, noyée dans la traversée du Crotoy à Saint-Valery. C'était l'écroulement de tous leurs projets savamment combinés, l'impossibilité du « beau procès » en perspective.

Aucune précaution ne dut être négligée, rien ne fut laissé au hasard.

Jeanne « ne s'arrêta pas en la ville de Saint-Valery » (2).

#### IV. L'ÉTAPE DU CROTOY A LA VILLE D'EU.

*Cette fille des marches de Lorraine a longé le rivage de la mer, de Saint-Valery à Dieppe.*  
G. HANOTAUX.

Le mercredi 20 décembre 1430, le jour avait à peine paru que Jeanne, depuis longtemps réveillée, entendit dans sa prison des bruits inaccoutumés. Survint bientôt le gouverneur pour l'Angleterre, Jean de Belleval, écuyer, qui lui signifia les ordres reçus (3). Le moment était venu de quitter ce château-fort, cette sombre prison où la captive avait cependant connu « ses dernières joies, les dernières caresses de la gloire, les derniers mercis de la France qu'elle venait de sauver » (4). On s'était assuré de

---

(1) Archives Marine, aujourd'hui dispersées du port de Saint-Valery-sur-Somme.

(2) Le Père Ignace, loc. cit.

(3) Jean de Belleval, gouverneur depuis 1429. Chronique d'Abbeville et du comté de Ponthieu.

(4) Discours du Père Vallée, dominicain. Belin, Paris, 1894.

la présence d'un guide à mer basse et comme la petite troupe était déjà prête, on partit sans plus tarder.

Il était alors bien près de neuf heures du matin, à cause des préparatifs de départ. La mer étant basse, le cortège s'engagea sur la grève; il arriva bientôt sur les bords de la rivière. Il n'y avait vraisemblablement pas à cette époque, comme il arriva dans la suite des temps, d'embarcation à demeure pour la traverser. Mais, dès la veille, en prévision du passage, une barque avait été *mouillée*, c'est-à-dire laissée à l'ancre sur le point qui convenait. On prit place et l'embarcation utilisant le cours de la Somme fit route pour l'autre rive. Les matelots l'échouèrent au point le plus voisin de Saint-Valéry et la marche sur les sables de la grève fut reprise sur un parcours de sept à huit cents mètres.

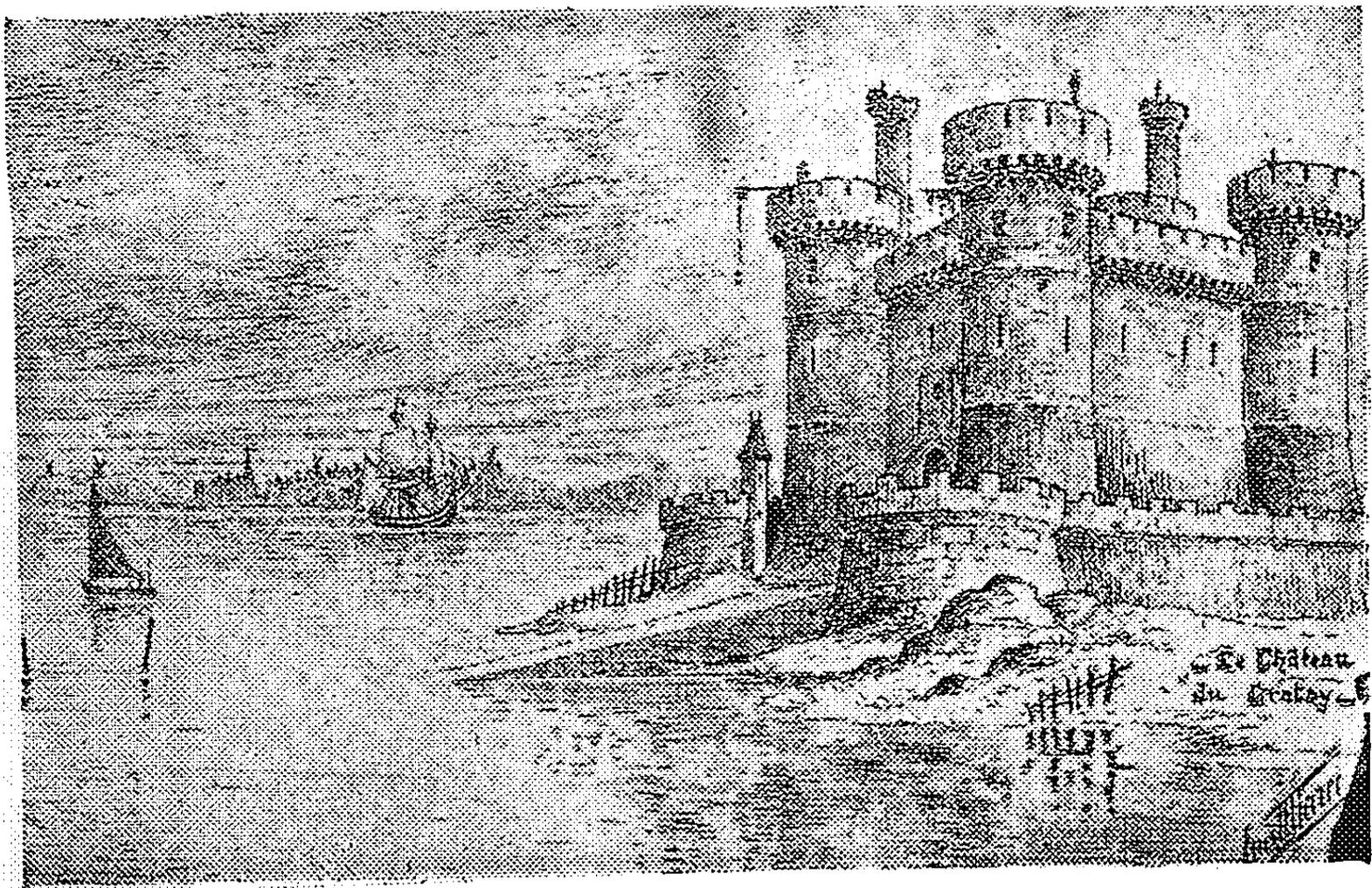
Signalés par un guetteur de la garnison, les hommes d'escorte et leur prisonnière ne tardèrent pas à se trouver au pied des remparts, dans le voisinage de la porte de Bas — aujourd'hui porte de Nevers — qui s'ouvrit devant eux.

L'église toute proche, laissée sur la droite, les rues tortueuses de la vieille cité du Moyen-Age furent parcourues en un instant. Sur le terre-plein qui sépare le château de la porte de Haut — aujourd'hui Porte Guillaume, du nom du conquérant de l'Angleterre — les chevaux de l'escorte s'ébrouaient sous la bise, Jeanne fut hissée sur l'un d'eux choisi à dessein parmi ces bêtes de bât Incapables de réagir. Entourée d'ennemis, fixée à la selle par des cordes solides, la prisonnière se trouva tenue en laisse comme un malfaiteur. On se serait bien gardé de la laisser libre. Dans un sursaut d'énergie, la brave fille talonnant sa monture à l'entrée d'un bourg ou d'un village, ameutant les habitants et s'en faisant reconnaître en poussant son cri de « Sus aux godons » comme à Patay et à Orléans, eût provoqué un tumulte à la faveur duquel elle pouvait s'échapper. Et qu'une troupe d'Armagnacs se fût trouvée dans le voisinage ? Les Anglais ne manquèrent pas de se précautionner contre de pareilles éventualités en la liant solidement sur son cheval.

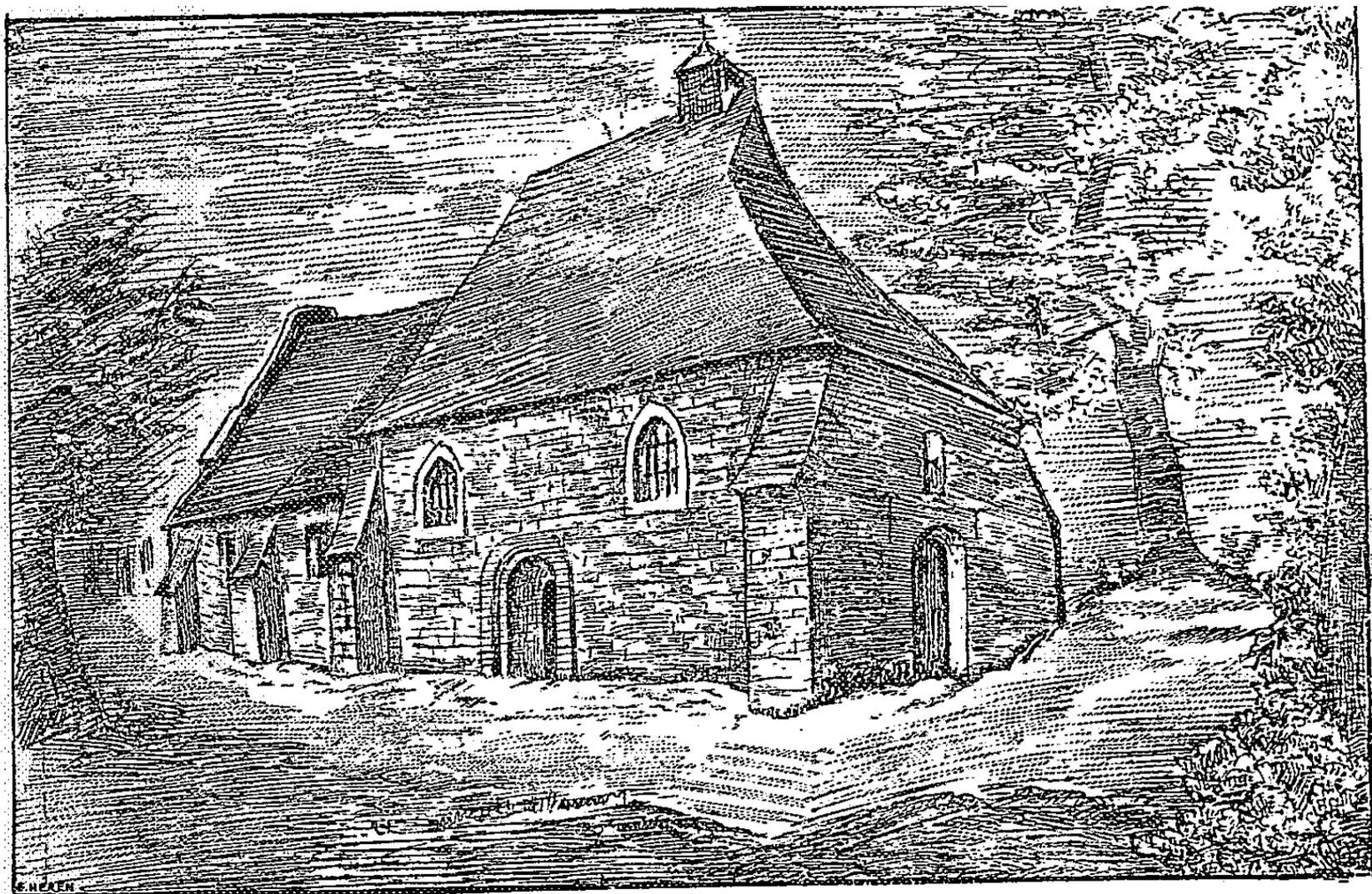
A Saint-Valéry, la porte de Haut, herse levée, pont-levis abaissé, fut franchie à son tour; il était environ dix heures et demie du matin. Apparurent bientôt les maisons du faubourg de l'Abbaye.

Sur le pas des portes quelques laboureurs s'interrogeaient du regard au passage du cortège; près d'eux, apitoyées par le spectacle, les femmes pressaient contre leurs cottes des enfants partagés entre la crainte et la curiosité.

Longeant les murailles de l'Abbaye des Bénédictins déjà



CHATEAU-FORT DU CROTOY.



VIEILLE CHAPELLE DE SAINT-VALÉRY.

vieille de huit siècles, on laissa sur la droite l'antique chapelle élevée sur le tombeau de saint Valéry, patron de la cité.

Devant l'escorte apparaissait, maintenant, la campagne, aride, désolée à cette époque de l'année et dans ces temps malheureux. A perte de vue des champs interminables pour la plupart incultes, des bois aussi dans le lointain. Aucune trace de culture, pas de chemins empierrés. Y avait-il seulement des chemins dans le Vimeu en l'année 1430 ? Rien de moins certain.

Sur la gauche s'offrait une voie à peine tracée. Le chef d'escorte s'y engagea, sa troupe le suivit. On lui donne encore de nos jours le nom de *chemin de Lorraine* en vertu d'une tradition qui se rattache au passage de Jeanne d'Arc. Rappelle-t-il vraiment le nom de la bonne Lorraine ? On en pourrait douter si l'on songe que la dénomination *chemin de Lorraine* n'apparaît pour la première fois dans nos archives qu'en l'an 1604 (1).

Or, trente-quatre ans seulement auparavant, en 1570, le duc de Guise, Henri de Lorraine, avait épousé Catherine de Clèves, fille de François de Clèves, duc de Nevers et seigneur de Saint-Vaïery, Qu'en faut-il conclure quant à l'origine de l'expression locale *Chemin de Lorraine* ? Le sens historique incite à donner la préférence au souvenir d'Henri de Lorraine époux d'une « dame » de Saint-Valery.

Mais comme il est à peu près certain par ailleurs que Jeanne d'Arc a suivi le *chemin lorrain* ou de *Lorraine*, respectons la tradition et que ce nom demeure à jamais uni à celui de la bonne Lorraine.

La troupe poursuivait cependant sa route avec lenteur. De temps en temps des bandes d'oiseaux sauvages, le plus communément des courlis au cri plaintif, rayaient le ciel de leur vol rapide et disparaissaient bientôt à l'horizon. Des nuées de corbeaux s'envolaient lourdement sous le pas des chevaux. De nos jours, la contrée en est encore infestée pendant la mauvaise saison.

Quel est au surplus l'état de l'atmosphère en cette triste journée de décembre ? Si le vent souffle de l'ouest, la pluie battante cingle les voyageurs au visage. Tous les frimas de l'hiver, la neige et la glace, le verglas peut-être, contribuent à retarder la marche. Le soleil est-il radieux ?... Mais non, un aussi lamentable spectacle ne peut avoir pour cadre qu'un paysage assombri. Aucun chemin, ne l'oublions pas. Quand un bois se présente devant les cavaliers, il faut ou le contourner, ou cheminer lentement à travers les taillis. Les cavaliers d'escorte montent de

---

(1) Registre aux délibérations de l'Echevinage de Saint-Valery, année 1604.

lourds chevaux, toutes conditions telles que le voyage ne peut s'effectuer qu'en marchant au pas.

Entre Saint-Valery et la ville d'Eu on ne devait pas traverser moins de six villages à l'entrée desquels l'escorte se resserrait autour de la prisonnière pour la mieux garder, après que deux ou trois hommes eussent poussé une pointe en avant pour éclairer la route.

S'il arriva au passage dans Vaudricourt qu'un des soldats de l'escorte ait prononcé ce nom et qu'il soit parvenu aux oreilles de Jeanne, peut-être amena-t-il sur ses lèvres un pauvre sourire, à cause de la quasi-similitude entre ce nom et celui de Baudricourt, le gouverneur de Vaucouleurs qui l'avait accueillie au début de sa mission.

Bien qu'on ait pressé les montures on mit six heures pour parcourir les six lieues qui séparent Saint-Valery de la ville d'Eu par la route adoptée. Il ne faudrait pas que ce chiffre de six heures pour parcourir six lieues — en 1430 — parût exagéré. En 1642, plus de deux cents ans par conséquent après le passage de Jeanne d'Arc dans le Vimeu, un huissier d'Abbeville nommé Despréaulx instrumentait dans un procès en revendication de droits intenté par le marquis de Mont-Cavrel, « Despréaulx remonte à cheval; flanqué du sergent Glachant et du procureur Lefebvre, il prend le chemin de Brutelles. Parti d'Abbeville à neuf heures du matin il met sept heures pour faire six lieues. C'est que les routes du Vimeu n'étaient pas faciles à cette époque, même au mois de juin » (1).

Si les chemins du Vimeu étaient mauvais en l'an 1642, combien plus impraticables encore en l'an 1430. Et si l'huissier Despréaulx voyageant au dix-septième siècle dans la même contrée mit sept heures au mois de juin pour faire six lieues, n'est-il pas logique d'admettre que Jeanne d'Arc, au quinzième siècle, voyageant au mois de décembre, dans les conditions que nous avons indiquées ait mis six heures pour accomplir un trajet de six lieues ?

Voici du reste une autre preuve du temps qu'il fallait employer au quinzième siècle pour effectuer le moindre parcours. Elle est d'autant plus convaincante que le voyage auquel nous allons faire allusion est contemporain de Jeanne d'Arc et qu'il eut lieu dans la région que l'héroïne devait parcourir elle-même seulement quelques années plus tard.

Les archers et les gens d'armes qui, en 1423, faisaient le siège du Crotoy, attendaient impatiemment le paiement de leur solde. Un sieur Hamon Beleknamp pu Belkanap, trésorier et gouver-

---

(1) Roger RODIÈRE. *L'Eglise de Brutelles et le fief du Hamel au. XVII<sup>e</sup> siècle.*

neur des finances du roi Henri VI d'Angleterre fut chargé de leur donner satisfaction. Il accomplit en neuf jours le voyage aller et retour de Rouen au Crotoy avec un court séjour dans cette place-forte. Parti le 13 juillet, il était au Crotoy le 17, y passait la journée entière et rentrait à Rouen le 21 (1). C'est exactement le temps que mit Jeanne d'Arc, sept années plus tard pour faire le même trajet, en parcourant six à sept lieues par jour.

Il paraîtra sans doute inutile de multiplier les preuves de l'impossibilité matérielle de franchir en moins de six heures, au mois de décembre 1430, les six lieues et quart qui séparent Saint-Valery de la ville d'Eu.

Les ombres de la nuit descendaient dans la vallée de la Bresle au moment où s'achevait la première étape de la chevauchée vers Rouen. Selon ce qu'on peut supposer et le fait est généralement admis, Jeanne passa la nuit du 20 au 21 décembre à Eu, dans une tourelle du mur d'enceinte ou prison du château (2). Elle en partit le lendemain pour Dieppe où elle arriva le même soir.

## V. LA FIN DU VOYAGE.

*Cette chevauchée vers Rouen, quel contraste avec la marche des jours glorieux vers Reims.*  
Abbé LEGRIS.

Entre Dieppe et la ville d'Eu, la distance est de sept lieues; on y employa la journée du 21 décembre. Il suffisait de deux jours pour parcourir les quatorze lieues qui séparent Dieppe de Rouen, à raison de sept lieues par jour, moyenne des étapes de tout le parcours du Crotoy à Rouen. Le gîte d'étape, le soir du 22 est incertain; le nom de Bosc-le-Hart a été mis en avant par l'historien normand A. Sarrazin. Une quatrième étape de sept lieues conduisit donc la prisonnière et son escorte de Bosc-le-Hart à Rouen, terme du voyage, le 23 décembre à la tombée du jour. On avait évité de voyager le 24 qui tombait un dimanche (3).

---

(1) Bibliothèque municipale de Lyon. Collection de chartes léguée par M. Henry Morin-Pons.

Les deux anecdotes concernant l'huissier Despréaulx et le trésorier Belkanap viennent si opportunément à l'appui de notre thèse que nous avons cru devoir les faire figurer dans cette étude.

(2) Abbé LEGRIS, *Jeanne d'Arc à Eu* p. 11.

(3) Cette étude ayant pour objet d'élucider la date du départ du Crotoy impliquant celle de l'arrivée à Rouen, nous avons insisté particulièrement sur la première étape du voyage, le Crotoy à Eu, par Saint-Valery-sur-Somme. Nous renvoyons le lecteur aux ouvrages spéciaux pour tout ce qui regarde la route parcourue en Normandie.

A Rouen, au mois d'août 1910, rue Jeanne d'Arc, n° 102, au rez-de-chaussée de l'immeuble Daguet, fut apposée une plaque en marbre noir portant inscription en lettres dorées. Beaucoup s'étonnèrent d'y voir figurer la date du 25 décembre, fête de Noël, comme étant celle du premier jour de présence de Jeanne d'Arc dans la tour du château de Philippe-Auguste.

Sur la même plaque on lisait — erreur rectifiée depuis — « 31 mai 1431 », jour du supplice, au lieu de : 30 mai.

La dernière étape de Jeanne d'Arc, la plus douloureuse de toutes, va du château de Bouvreuil à la place du Vieux-Marché.

DOCTEUR EUGÈNE LOMIER